

## DÉCOUVREZ AUSSI NOS AUTRES THÉMATIQUES :

- ► ALCOOL, DROGUES & MÉDICAMENTS AU VOLANT
- **► URGENCES & CONSTAT AMIABLE**
- **▶VITESSE, DISTANCES & TUNNELS**
- ► SIGNALISATION ROUTIÈRE & CARREFOUR À SENS GIRATOIRE
- ► MOTOS & CYCLOS
- **▶** ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DU VÉHICULE
- ► FATIGUE & TÉLÉPHONE AU VOLANT
- ► ENTRETIEN & ÉCO-CONDUITE
- NOUVELLES RÈGLES DU PERMIS, AMENDES & PERTE DE POINTS
- ▶ RISQUES DU QUOTIDIEN & PREMIERS SECOURS
- **▶** VÉLOS & ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNELS MOTORISÉS

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

- ► Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- ► Connectez-vous sur gmf.fr
- ▶ Prenez rendez-vous avec un conseiller GMF



ASSURÉMENT HUMAIN

Ce document vous est offert par GMF, acteur engagé dans la Prévention.

**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET. Document imprimé par nos soins.



# PIÉTONS & ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNELS

PARTAGER LA RUE EN TOUTE HARMONIE

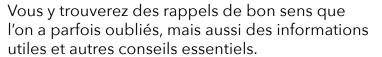




L'accident est bien souvent la conséquence d'un comportement inadapté ou irresponsable du conducteur : comme par exemple le non partage de la route entre les différents usagers.



La peur du gendarme ne fait pas tout, voilà pourquoi nous croyons utile, pour éviter ces accidents tragiques, de changer les mentalités. C'est dans cet esprit que ce guide a été pensé.



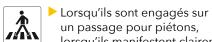
Faites de ce guide votre compagnon de bord. La route est un domaine partagé, à nous d'en faire un espace sécurisé : c'est notre priorité!

Bonne lecture et surtout, bonne route!



#### **DROITS ET DEVOIRS**

#### PRIORITÉ AUX PIÉTONS



un passage pour piétons, lorsqu'ils manifestent clairement l'intention de s'engager dans la traversée de la chaussée, lorsqu'ils circulent dans une aire piétonne.



Lorsqu'ils circulent dans une « zone de rencontre » qui est un endroit ouvert à tous

Lorsqu'ils circulent dans une

les usagers. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans v stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules (d'où la taille du pictogramme symbolisant le piéton sur le panneau). La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.



« voie verte » qui est une route exclusivement réservée à la circulation d'usagers non motorisés et destinée aux déplacements quotidiens et de loisirs (souvent réalisés sur une ancienne voie de chemin de fer désaffectée, un chemin de halage ou un chemin rural).

#### INTERDIT AUX PIÉTONS



Certaines voies sont interdites aux piétons : les autoroutes et les voies expresses. L'espérance de vie d'un piéton sur ces voies varie de 15 à 20 minutes.

#### COMMENT SE DÉPLACER

#### SE DÉPLACER SEUL

- > Se rendre visible (vêtements de couleurs claires ou munis de bandes de tissu rétroréfléchissant).
- ldentifier les zones de circulation à croisements multiples et redoubler de prudence lors de la traversée de celles-ci.
- Marcher sur les trottoirs et résister à l'appel des lignes de « désir » (chemin le plus court).
- Limiter ses distractions (smartphone, écouteurs...).

### POUR SE DÉPLACER EN GROUPE

- Même s'ils circulent en groupe, les piétons ne sont en principe pas autorisés à marcher en dehors des voies réservées (trottoirs, accotements...).
- En l'absence d'emplacement réservé, les piétons peuvent emprunter la chaussée en prenant toutes les précautions nécessaires :
- Si le groupe circule en file indienne, la circulation doit se faire sur le bord gauche (pour voir arriver les véhicules en face).
- Si les piétons marchent deux par deux, le groupe devra marcher sur le bord droit de la chaussée et laisser le bord gauche libre (afin d'être dépassé par un autre usager).



#### **QUELQUES RAPPELS**

- Le trottoir est un espace dédié aux piétons.
- Dès lors qu'un trottoir ou un accotement permet le passage des piétons, ceux-ci sont dans l'obligation de l'utiliser.
- La seule possibilité pour les piétons de marcher hors des trottoirs réside dans le transport d'obiets encombrants ou la « zone de rencontre », espace de partage entre les différentes catégories d'usagers.
- Art. R412-37 du code de la route : « les piétons doivent traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Ils sont tenus d'utiliser, lorsau'il en existe à moins de 50 m, les passages prévus à leur intention ».
- Le fait, pour tout piéton, de ne pas respecter cette rèale l'expose à une amende de 11 €.



#### LES ENGINS DE DÉPLACEMENT

#### LES NOUVEAUX USAGES

- ► Si les engins de déplacement personnels non-motorisés ou EDP (skates, rollers, trottinettes, etc.) sont déjà bien installés dans notre quotidien, ils ne sont pas à confondre avec les engins de déplacement personnels motorisés ou EDPM (trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, etc.) qui y ont fait leur récente apparition.
- Contrairement aux utilisateurs d'EDP qui sont considérés comme des piétons, et ont donc les mêmes droits et devoirs, une personne sur un EDPM est quant à elle soumise au respect du code de la route : interdiction de circuler sur les trottoirs, vitesse maximale autorisée...

#### COMMENT S'ADAPTER

- ▶ Même si les EDPM ont l'obligation de comporter un avertisseur sonore, leurs moteurs électriques les rendent presque silencieux. En tant que piéton, il faut donc redoubler de vigilance pour circuler en toute sécurité.
- Toujours regarder des deux côtés avant de traverser une route : certaines pistes cyclables empruntent des rues à contresens de circulation.

#### LES SÉNIORS

## LES RISQUES LIÉS **AU VIEILLISSEMENT**

- La mobilité est variable selon l'âge. Les difficultés physiques, cognitives, les perceptions amoindries, la prise de médicaments réduisent les capacités de déplacements des séniors.
- Le piéton sénior entend moins bien les bruits ambiants liés à la circulation et peut présenter une déficience visuelle qui ne lui permettra pas de réagir vite et bien. De nombreux accidents sont liés à un défaut d'attention.
- ► Avec l'âge, la mobilité articulaire tend à se réduire, rendant plus long les temps de déplacements.
- La diminution des réflexes, liée à l'âge, agit directement et principalement sur le temps de réaction. Cela se traduit par un allongement du temps nécessaire à saisir, à assimiler les informations et par conséquent, à réagir dans un délai raisonnable.

### ADAPTER SON COMPORTEMENT

- S'il faut s'engager sur un passage pour piétons, sans feu de signalisation, ne jamais considérer que la priorité est acquise. Privilégier la sécurité et prendre le temps de regarder à gauche puis à droite puis de nouveau à gauche avant de s'engager.
- Ne pas hésiter à regarder un conducteur et à lui faire des gestes annonciateurs de ses intentions et attendre quelques instants l'aval de ce dernier.
- Eviter les heures où la circulation est dense et privilégier les heures plus calmes et moins chargées sur les trottoirs.
- Redoubler d'attention la nuit. particulièrement en cas de faible éclairage. Éviter autant que possible les zones mal éclairées.

#### À RETENIR

À partir de 65 ans, il est recommandé de réaliser régulièrement des bilans médicaux afin de faire vérifier sa vision et son audition.

## ENCORE PLUS VULNÉRABLES

**LES ENFANTS** 

- Comportement imprévisible, petite taille, et mauvaise appréhension de la notion de danger, sont des facteurs qui font des enfants des piétons d'autant plus vulnérables.
- En moyenne, chaque année ce sont 684 enfants piétons, âgés de 5 à 9 ans, qui sont tués ou blessés dans des accidents de la route en France.

### RÉALISER UN BON **APPRENTISSAGE**

- Il n'y a pas d'âge idéal pour commencer à apprendre aux enfants quel comportement adopter dans la rue.
- Leur apprentissage peut commencer par des gestes simples, comme leur apprendre à respecter l'usage des passages piétons et des feux de signalisation. Ou bien encore leur apprendre détecter différents dangers de la route (sorties de garage, travaux, nuit, météo).
- ► Toutefois être capable de circuler seul n'est pas qu'une question d'âge. Il faut commencer par des trajets courts et simples que l'enfant a déjà parcouru plusieurs fois avec un adulte.

- Le risque d'accident est au plus haut au moment de la prise d'autonomie qui correspond généralement à l'entrée au collège. C'est pourquoi l'apprentissage et la sensibilisation doivent être commencés dès le plus jeune âge.
- Dès 3 ans un enfant est capable de comprendre des consignes claires : marcher sur le trottoir, surveiller la signalisation (« petit bonhomme vert »), trouver un passage pour piétons...
- Attention toutefois à « l'effet de groupe » et à l'inattention induite par les jeux à plusieurs (courses poursuites sur les trottoirs, jeux de ballons...).
- > Attention également au changement d'heure en automne. La nuit tombe rapidement. L'enfant doit être encore plus visible (vêtements clairs, chaussures et sacs équipés d'éléments réfléchissants).

